

A Sorgues, le 26 avril 2021

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur**  
Place Beauvau  
**75800 Paris Cedex 08**

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver ci-joint une motion adoptée par l'Association des Maires de Vaucluse relative à l'activité des Sapeurs-pompiers volontaires.

Les élus vauclusiens ont décidé d'apporter leur soutien aux sapeurs-pompiers volontaires du département, qui risquent d'être impactés par la directive européenne n°2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail.

En effet si l'État Français se voyait dans l'obligation de l'appliquer aux sapeurs-pompiers volontaires, alors ils seraient considérés comme des travailleurs et non plus comme des citoyens librement engagés et c'est tout le modèle de la sécurité civile française qui serait en péril.

Nous souhaiterions que vous souteniez cette démarche au sein des différentes instances nationales et européennes pour garantir la préservation de notre modèle de sécurité civile qui repose à 80 % sur le volontariat.

Certain de votre engagement,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Jean-François LOVISOLO**

**Coprésident de l'Association  
des Maires de Vaucluse**

**Pierre GONZALVEZ**

**Coprésident de l'Association  
des Maires de Vaucluse**

## Motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse a attiré l'attention du Conseil d'Administration du SDIS 84 sur l'importance de pérenniser le modèle français de secours, notamment s'agissant de l'application de la Directive 2003/88/CE aux Sapeurs-Pompiers Volontaires.

En effet, il est rappelé que l'activité de Sapeur-Pompier Volontaire n'est pas une activité salariée, que cet engagement citoyen repose sur l'engagement citoyen, et qu'à ce jour, l'application d'une réglementation destinée aux travailleurs est incompatible avec la réalité du terrain.

Outre l'impact financier insupportable qu'aurait une telle décision sur le budget des SDIS, la mise en œuvre de cette politique induirait inévitablement une baisse significative du nombre de volontaires et aurait un effet regrettable sur la réponse opérationnelle comme sur le concept même d'une société plus responsable et plus résiliente.

Il est donc demandé au Gouvernement et aux Parlementaires français de soutenir cette démarche au sein des différentes instances nationales et européennes pour garantir la préservation de notre modèle de sécurité civile qui repose à 80 % sur le volontariat.

Jean-François LOVISOLO

Coprésident de l'Association  
des Maires de Vaucluse

Pierre GONZALVEZ

Coprésident de l'Association  
des Maires de Vaucluse